



Litige avec compagnie de navigation étrangère

Par **CULOT**, le **04/02/2009** à **13:26**

Bonjour,
Fin novembre 2008, nous avons fait une croisière en Antarctique, pour se faire, nous avons réservé, de France, auprès d'un tour opérateur Chilien, cette croisière était organisée par une Compagnie Argentine dont le siège est en Argentine.
Ce voyage nous a couté environ 10750 €. Or, le 4 décembre 2008, suite à un gros échouage, nous avons du être rapatrié à Ushuaia. Nous n'avons donc pu bénéficier que de 6 jours de croisière sur 11.
Nous sommes entrés en contact avec notre tour opérateur qui ne nous apporte pas la solution que nous souhaitons, c'est-à-dire le remboursement de 5/11ème du prix payé. Remboursement par lui ou par l'organisateur.
Que me conseillez vous comme action : attendre encore malgré les nombreuses relances qui maintenant restent sans réponse ou bien intenter une action en justice, par quelle juridiction et à quel coût. Sachant que la somme réclamée est d'environ 5000 €.
Merci de votre aide.